



Adhérer aux PEP

Année scolaire 2008-2009

C'est soutenir une Association Complémentaire de l'Enseignement Public
C'est adhérer à un idéal de laïcité et de solidarité

Les aides et secours constituent une part importante des actions de solidarité menées par l'AD PEP 81. Au-delà des ressources financières qu'elles mobilisent, elles nécessitent l'attention permanente de tous les acteurs de terrain pour déceler les besoins. Cette implication solidaire est le sens premier de l'adhésion à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public.

FORMULAIRE d'ADHÉSION INDIVIDUELLE :

(Pour les personnels de l'Education nationale, l'adhésion donne droit à la carte professionnelle)

Nom		
Prénom		
Profession		
Nom & Adresse de l'Etablissement d'exercice		
Adresse personnelle		
Adresse électronique		
Enseignant volontaire SAPAD	OUI	NON
Cotisation 2008-2009	Cotisation de base :	5,00 Euros
Je souhaite soutenir l'action des PEP 81 en faisant un don	Montant du don :
TOTAL	Cotisation + Don

Cette demande d'adhésion doit être accompagnée du règlement par chèque établi à l'ordre de AD PEP 81 correspondant au total de votre cotisation et retournée à : Les PEP 81 – Inspection académique – 3 Rue Général GIRAUD – 81013 ALBI CEDEX 9

Date & Signature :

Réduction d'impôt : L'AD PEP 81 est affiliée à la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public, reconnue d'utilité publique par décret du 16 août 1919. Elle est donc habilitée à recevoir des dons, donnant droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable, sur présentation d'un reçu fiscal délivré par la FGADPEP. Toutefois, la loi impose une distinction entre adhérent et non-adhérent.

Pour les adhérents, le don, ouvrant droit à une réduction fiscale, doit avoir un montant minimal de 25 €. Un reçu fiscal sera alors envoyé et portera sur le total "don + cotisation (5 €)", soit au minimum 30 € (dans ce cas, la dépense réelle ne sera donc que de 10,20 €, après réduction d'impôt).

Pour les non-adhérents, le reçu fiscal sera établi quelque soit le montant du don.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données vous concernant.